*Introduction aux langues de spécialité (cours)*

**Le cours**

1. **Qu’est-ce qu’une langue de spécialité**

L’appellation « langues de spécialité » est utilisée – à partir des années 60 selon certains et quelques années plus tard selon d’autres – par « opposition » à celle de langues générales ou communes. On recourt fréquemment, pour désigner les langues de spécialité, à l’abréviation anglaise LSP issue de la dénomination « *Language for specific purpose* » qui s’oppose à celle de LGP provenant, elle, de « *Language for general purpose* » (Dubois et al., 2005 : 440). R. Galisson et D. Coste (19976) estiment que « langues de spécialités » (ou langues spécialisées » est l’expression générique par laquelle on désigne « *les langues utilisées dans des situations de communications (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d’une information relevant d’un champ d’expérience particulier* ». Ils précisent qu’on en distingue généralement trois types : les langues scientifiques dont celles de la physique et des mathématiques, les langues techniques dont celles de la pétrochimie et de la fonderie, et les langues professionnelles ou de métiers dont celles de la boucherie et de la menuiserie. La définition et la précision de ces deux auteurs se retrouvent, en quelque sorte, regroupées dans la définition de Binon et Verlinde (1999) selon qui « langue de spécialité » est le terme générique qui renvoie aux « *langues utilisées dans des situations de communication orales ou écrites qui impliquent la transmission d’une information, d’un champ d’expérience particulier, d’une discipline, d’une science, d’un savoir-faire lié à une profession déterminée, etc. »*. Deux autres terminologues ne rattachent, quant à eux, à une langue de spécialité que « *toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité* » (Humbley & Candel 1994, cités par F. Cusin-Berche, 2002 : 539). Il est clair que le champ que recouvrent les deux premières définitions est plus vaste que celui qui est délimité par la dernière qui exclut, en effet, comme le remarque Cusin-Berche (2002 : 539), « *les champs d’expérience non-professionnels, tels que la chasse, les sports, les activités syndicales ou politiques* ». À part quelques différences de ce genre, l’examen de quelques autres définitions de « langues de spécialités » permet de conclure qu’il s’agit d’un terme par lequel on désigne des situations de communication qui diffèrent de celles auxquelles ont habituellement affaire les locuteurs des langues dites communes. Par ailleurs, « langues de spécialité » est évidemment un terme générique puisqu’il peut, d’une part renvoyer au français de spécialité, à l’anglais de spécialité, à l’allemand de spécialité, etc., et d’autre part, à plusieurs variantes de la même langue : le français du journalisme, le français des affaires, le français de la médecine, etc.

**2. Langue de spécialité vs terminologie**

La terminologie est « l'étude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques» (J. Dubois, et al. 2005: 481). Étant donné que celle-ci est à l'origine du concept de langue de spécialité, on tend parfois à confondre ce à quoi renvoient ces deux dénominations. Or, «le vocabulaire technique n'est qu'un des aspects apparents des discours spécialisés» (N. Spanghero-Gaillard, 2005 :2); et si l'enseignement d'une langue de spécialité «suppose l'acquisition d'une terminologie spécialisée, [et] présente de nombreux points communs avec la terminologie », il convient toutefois de dire que « les langues de spécialités ne se réduisent pas à des terminologies, même si celles-ci sont prépondérantes», vu qu’une langue de spécialité ne se caractérise pas uniquement par l'emploi d'une terminologie spécifique, mais également par le recours à « *des tournures syntaxiques et une organisation discursive spécifiques*» (Meunier, 2007) ; comme le suggère d'ailleurs la définition suivante de langue de spécialité: « *Sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non ambiguïté de la communication dans un domaine particulier* » (Afuor, Norme ISO 1087, cité par M. Meunier, 2007). Ainsi, comme la terminologie se contente souvent de traiter des notions et termes considérés comme propres à un domaine de spécialité, « *il y a donc abus à parler de langue de spécialité, et vocabulaire spécialisé convient mieux*» (J. Dubois et al. ; 2005: 440).

**3. Les caractéristiques des langues de spécialité**

Il est difficile de cerner les spécificités des discours de spécialité d'abord parce queles frontières entre langue de spécialité et langue commune sont difficiles à délimiter, mais aussi parce qu'on peut distinguer plusieurs niveaux dans une même langue de spécialité. Il est, en effet, difficile de distinguer dans le discours d'un spécialiste ce qui ne relève pas de la langue commune, c'est la raison pour laquelle on parle souvent, à ce sujet, de la coexistence ou de continuum. C'est ainsi que Durieux (1997 :2-3) par exemple, après avoir rappelé que P. Lerat (1995) pense qu' *« il ne peut exister à proprement parler des langues de spécialité parce que les activités humaines ne sont pas strictement cloisonnées ni cloisonnables »,* conclut qu' *« il semble que, dans une taxonomie des discours, il n y ait pas opposition mais plutôt coexistence dans la continuité ».* En outre, en ce qui concerne les différents niveaux, Cabré (1998, cité par A. Mihalovics 2001 : 01) distingue, suite à Picht et Draskau, deux niveaux : une langue de spécialité, *« placée en haut d'une échelle de complexité »,* utilisée par les experts et une langue « *placée en bas de l'échelle, elle sert à informer ou à initier les non-spécialistes de la façon la plus efficace, la plus précise et la moins ambiguë possible»*.

De son côté, Widdowson, différencie trois types de textes de spécialité : « *le texte spécialisé, le texte didactique et le texte vulgarisé* », tout en précisant que « *seuls les deux premiers, qui s'adressent respectivement à un expert et il un apprenti, manient à proprement parler la langue de spécialité* », vu que le troisième sert à *«transférer au grand public un savoir spécialisé»* et recourent donc surtout à la langue générale. (T. Collet, 2007 :2). Mihalovics (2001 :2), quant à lui, parle par exemple, en ce qui concerne la langue de la politique, d'au moins trois ou quatre niveaux : le niveau des experts hautement qualifiés (hommes d'État, députés, politologues, etc.), le niveau du «jargon spécial (p. ex. un entretien collégial des participants d'un colloque pendant la récréation) », le niveau d'usage à but didactique et enfin le niveau« populaire» ou« populiste ». En dépit de ces deux contraintes, on peut dire que si l’emploi d'un certain vocabulaire propre à la spécialité est une spécificité importante dans les discours de spécialité, il a été constaté qu'une langue de spécialité se distingue également par une syntaxe réduite faisant d'elle, d'après Binon et Verlinde (1999), « *un sous-système moins complet de la langue générale qui privilégie certaines tournures ou constructions, certains modèles* ». Nous pouvons, par ailleurs, retenir, même si les spécialistes sont loin d'être unanimes à ce sujet, la quasi-absence d'un discours qu'on qualifierait de poétique (obliquité, certaines figures de styles, sens figuré, etc.) : une caractéristique justifiée par le souci de clarté.

**4. La critique de l’appellation « langue de spécialité »**

De nombreux auteurs rejettent l'appellation «langue de spécialité ». Ils estiment qu' « *il n'existe pas de véritable dichotomie entre langue générale et langue de spécialité »,* puisque « *le système linguistique, le code, est le même pour tout le monde mais chaque locuteur procède à un découpage différent d'après la situation de communication dans laquelle il Se situe, les opérations, les intentions de communication à réaliser»* (J. Binon et S. Verlinde, 1999). D'autres affirment que la différence entre les deux réside dans le degré et non dans la nature et qu'en fait c'est « *au niveau de l'usage que se manifeste la spécificité des langues de spécialité»* (Cabré 1998, cité par A. Mihalovics 2001 : 01). Cette appellation est donc, comme soutient Meunier (2007), *«un hypéronyme excessif dans la mesure où il n'est pas question d'une langue à part ».* Certains ont essayé, par conséquent, de remédier aux problèmes que posent cette appellation en proposant d'autres. Nous pouvons en citer celle de « discours de spécialité » (S. Moirand, 1993, citée par J. Binon et S. Verlinde, 1999).

**5. Quelques autres appellations**

L. Porcher (2004: 107) qui parle d'un *« enseignement des langues voué à des objectifs particuliers»,* explique que l'appellation « langue de spécialité » est suivie de celle de « langues fonctionnelles », puis de celle de « langues à objectifs spécifiques ». En ce qui concerne la langue française, J-P. Cuq et I. Gruca (2003 : 322-233) font remarquer que l'on parlait dans les années 60 et le début des années 70 du « français de spécialité », comme élargissement à d'autres publics du « français scientifique et technique » vu que celui-ci *« décrit à la fois un public de "scientifiques" et la variété de la langue qui est censée leur appartenir ou dont on suppose qu’ils auront besoin dans leurs activité professionnelles »,* et qu'on parlait dans les années 1974-1975 du « français fonctionnel » qui a été construit sur le modèle du « français instrumental » utilisé dès le début des années 70 en Amérique du sud. Ils expliquent également que l'idée d’instrument, dans français instrumental, *« renvoyait surtout à un médium d'accès à la documentation scientifique et technique ».* Par conséquence, le français instrumental visait essentiellement l'écrit, « *ce qui le mettait était porte à faux avec la méthodologie la plus répandue à l'époque, le modèle audiovisuel* », qui ne privilégiait pas les compétences de lecture et d'écriture. C'est pourquoi, selon eux, les didacticiens tentent vainement à l'époque d'imposer l'expression « enseignement fonctionnel du français » qui est certes *« moins maniable mais plus proche des réalités méthodologiques ».* L'avènement du français fonctionnel, qui marque un véritable tournant dans l'histoire de l'enseignement des langues de spécialité, est défini par Mireille Darot (1985, citée par H. FARID, 2005 :2) comme étant *« une situation particulière d'enseignement du français langue étrangère »,* dont *« l'objectif principal n'est pas d'amener l'apprenant à connaître la langue française elle-même mais de le rendre apte à "faire quelque chose" à l'aide de la langue française».* Mourlhon-Dallies, interrogée par M. Hustache (2007 ?) sur les différences qui existent entre les dénominations désignant l'enseignement du français à des fins professionnelles, parle de l'existence d'une dizaine d'appellations qui « *sont souvent utilisées sans grande rigueur* », et précise qu'en fait «*il existe des différences entre chaque approche, tenant essentiellement aux priorités d'enseignement que l'on se fixe* ». Elle expliquera entre autres que :

• le français instrumental est une approche qui visait *« un accès rapide à la compréhension globale de textes scientifiques et techniques »*

• l'appellation français fonctionnel *« marque surtout la rupture avec une approche lexicale et grammaticale de l'enseignement du français, décliné en diverses langues de spécialités »,* et que ce français *« correspond à un choix, celui de privilégier des formations sur mesure, centrées sur les besoins des apprenants ».*

• une *« grande ligne de fracture méthodologique se joue actuellement entre le FOS et le français de spécialité, comme l'ont montré J.-M. Mangiante et C. Parpette*

*(2004) qui écrivent désormais FOS au singulier »*

• *«les appellations "français de la communication professionnelle" et "français à visée professionnelle" recouvrent des approches transversales à différents domaines d'emploi et reposent sur la maîtrise des pré-requis en français de toute prise de poste : savoir se présenter, formuler son CV, passer un entretien, répondre au téléphone, converser au restaurant pour affaires, etc. ».*

En plus de ces appellations, on rencontre d'autres - surtout dans les articles qui retracent l’évolution des langues de spécialité - qui n'arrivent pas toutefois à s'imposer (Cf. G. Holtzer, 2004 ; F. Mourlhon-Dallies, 2006) ; nous pouvons en citer à titre d'exemple : "français professionnel", "français à des publics spécifiques ", et "français langue professionnelle ". Notons enfin qu'on rencontre d'autres appellations propres aux différentes spécialités : "français juridique", "français des affaires", "français médical", etc. Même si certains des auteurs d'articles et d'ouvrages récents sur le sujet optent aujourd'hui encore pour les appellations de "langues de spécialité" et de "français de spécialité" ou d'autres, il convient de dire que la plupart préfèrent recourir à celle de "Français sur Objectifs Spécifiques".